



Wallonie

URBANISME**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL Compagnie Immobilière de Grez-Doiceau - Mr Jean-Pierre Gaudron Rue du Wisconsin, 5 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Chée de la Libération, avant le rond-point à 1390 Grez-Doiceau et cadastré 01 G 259 B, 261 A, 261 B, 262 C, 262 D, 263 B, 287, 288, 289, 290/02.

Le projet est de type : Construction d'un immeuble de 3 appartements et de 2 bureaux, et présente les caractéristiques suivantes :

1. Art. R.IV.40-1. § 1e - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

2. Ecart à la densité de logements/hectare recommandée par le Schéma de Développement communal (14 au lieu de 5 à 11/hectare).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête du 22/03/2021 au 06/04/2021 à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Service Urbanisme, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU. **Cependant, vu les conditions sanitaires actuelles (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, la consultation des dossiers physiques est suspendue et ce, pour en éviter au maximum les manipulations par plusieurs personnes conformément aux recommandations sanitaires. Il est donc possible de demander à consulter le dossier directement en ligne en prenant contact avec le service urbanisme par téléphone au 010/84.83.58 ou par e-mail : urbanisme@grez-doiceau.be.**

Néanmoins, si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder à internet, et toujours dans le respect des recommandations sanitaires, un rendez-vous peut être pris auprès du Service Urbanisme (010/84.83.58) ou urbanisme@grez-doiceau.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/03/2021 au 06/04/2021 au Collège communal, en mentionnant la référence 7887/BH:

– par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de GREZ-DOICEAU, Place Ernest Dubois 1 à 1390 GREZ-DOICEAU ;

– par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@grez-doiceau.be

Le Directeur général

Le Bourgmestre



Y. STORMME

A. CLABOTS

Affichage du 16/03/2021 au 06/04/2021

